



# BILAN D'ACTIVITÉS 2022

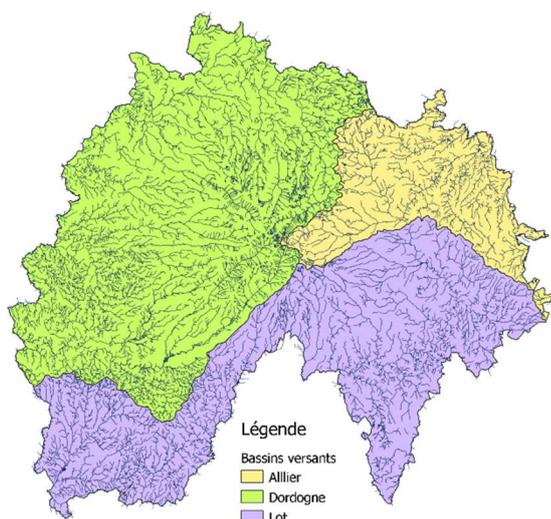


# Table des matières

<b>LA PECHE DANS LE CANTAL .....</b>	<b>2</b>
OBJECTIFS ET MISSIONS.....	3
EVOLUTION DU NOMBRE DE PECHEURS DE 2016 A 2022.....	5
REPARTITION DES PECHEURS PAR TYPES DE CARTES.....	5
REPARTITION DES PECHEURS PAR AAPPMA .....	6
RESSOURCES.....	7
<i>Bilan 2022.....</i>	7
<i>Compte de résultat 2022.....</i>	7
<i>Partenaires financiers.....</i>	7
<b>ANIMATION – ÉDUCATION – COMMUNICATION – DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE.....</b>	<b>8</b>
INFORMATION ET COMMUNICATION .....	8
<i>Edition de la réglementation.....</i>	8
<i>Communication.....</i>	9
ANIMATIONS - EDUCATION .....	12
<i>Manifestations.....</i>	12
<i>Sensibilisation.....</i>	14
DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE .....	15
<i>Mise en œuvre du Schéma de Développement du Loisir Pêche.....</i>	15
<i>Ateliers pêche nature.....</i>	16
<i>Tourisme.....</i>	19
PARTENARIATS .....	20
<b>CONNAISSANCE, RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES .....</b>	<b>21</b>
CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES .....	21
<i>Etudes et suivis des peuplements piscicoles.....</i>	21
<i>Suivi de la thermie des cours d'eau.....</i>	23
<i>Etudes spécifiques.....</i>	24
<i>Observation des étiages.....</i>	27
<i>Suivi de la reproduction de la truite.....</i>	27
<i>Suivi de la reproduction du sandre.....</i>	28
RESTAURATIONS DES MILIEUX AQUATIQUES .....	28
<i>Réalisées en 2022.....</i>	28
<i>Financées en 2022.....</i>	29
GESTION DES LACS DE 2 <sup>NDE</sup> CATEGORIE .....	32
<i>Empoisonnements.....</i>	32
<i>Gestion des marnages.....</i>	32
AVIS TECHNIQUES.....	33
<b>REGLEMENTATION ET ATTEINTES AUX MILIEUX.....</b>	<b>34</b>
REGLEMENTATION .....	34
POLICE DE LA PECHE .....	34
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	35
<i>Procédures juridiques.....</i>	35
<i>Constats d'atteintes aux milieux.....</i>	35
<i>Régulation du Grand Cormoran.....</i>	35
<i>Especies exotiques envahissantes.....</i>	35

Le bilan d'activités est consultable en ligne sur le site de la Fédération : [https://www.cantal-peche.com/bilan-activite-federation-peche-cantal-15\\_fr.html](https://www.cantal-peche.com/bilan-activite-federation-peche-cantal-15_fr.html)

# LA PECHE DANS LE CANTAL



Espèces phares



Truite



Sandre



Brochet



Carpe

11 000 km de cours  
d'eau

2 500 ha de lacs

3 Grands bassins  
versants

15 AAPPMA

12 312 pêcheurs

## OBJECTIFS ET MISSIONS



Pour réaliser ces objectifs et missions la Fédération est gérée par un Conseil d'administration. Suite aux élections de mars celui-ci est composé du Président, de deux Vice-Présidents, de la Trésorière, du Trésorier-adjoint, du Secrétaire, du Secrétaire-Adjoint et de neuf administrateurs.

Sur l'année 2022, le personnel de la Fédération a été organisé en :

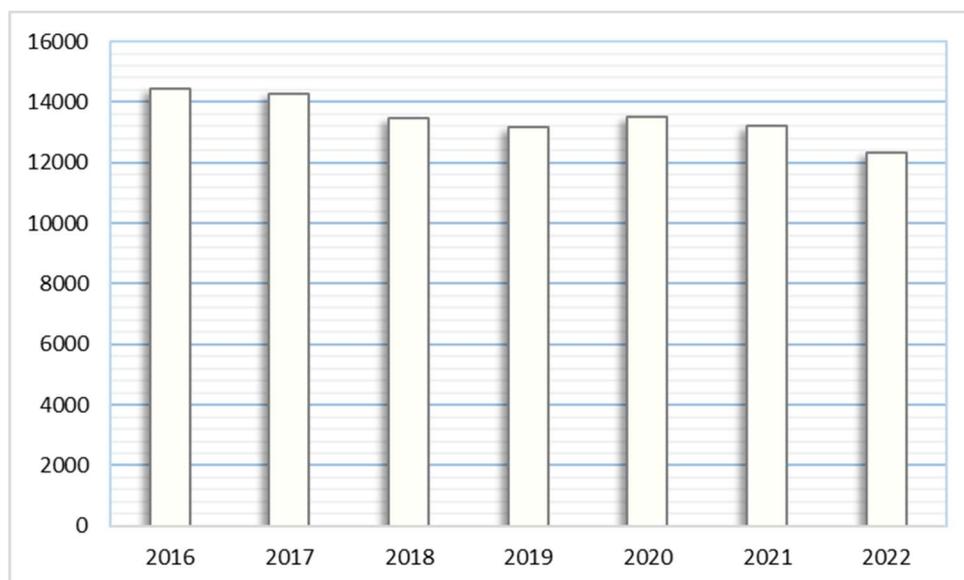
Pôle technique	Pôle développement	Pôle administratif
<b>Romain MAX</b> Responsable technique	<b>Jacques CHALIER</b> Responsable développement	<b>Jacqueline CHALIER</b> Secrétaire
<b>Agnès TRONCHE</b> Responsable technique	<b>Michel SERRE</b> Chargé de développement	<b>Estelle VARENNES</b> Secrétaire comptable
<b>Jérémy CHAPPERT</b> Service civique 7 mois	<b>Jean-Marc BANYIK</b> Chargé de développement	
<b>Nina CHOQUET</b> Service civique 4 mois	<b>Thomas DELAMAIDE</b> Chargé de développement 6 mois	

Les 3 pôles de la Fédération mettent en œuvre au quotidien les actions statutaires, cela représente en 2022 près de 1 700 hommes-jours. La répartition des principales missions est présentée dans le graphique ci-dessous :



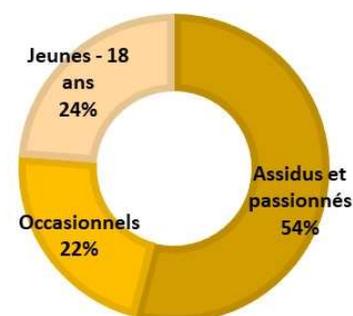
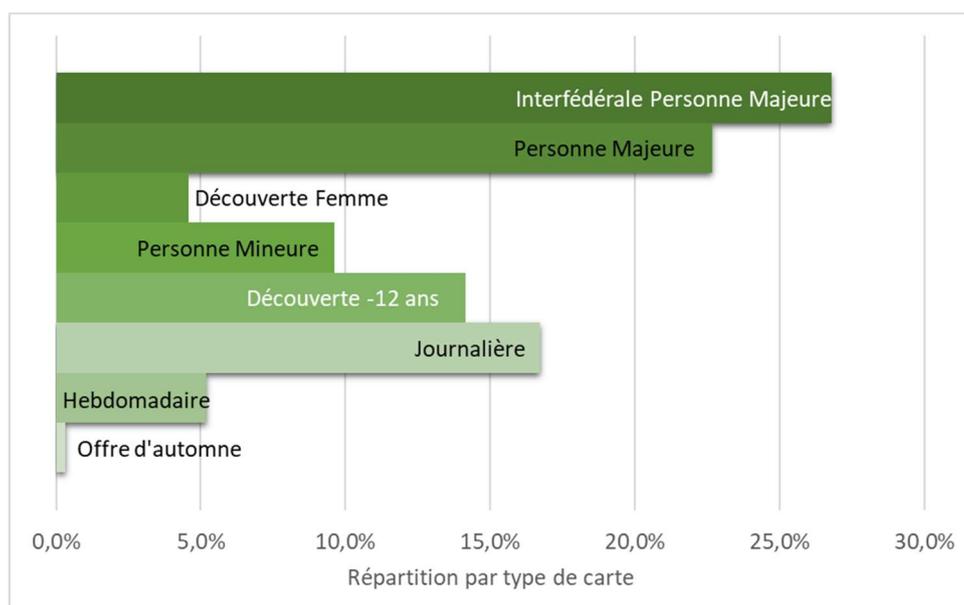
- (1) Connaissances : études, suivis et actions de restauration du milieu
- (2) Outils de gestion : PDPG, contrats territoriaux, PPG, SAGE, SCOT, Natura 2000...
- (3) Halieutisme : réglementation pêche, échanges et formations AAPPMA, aménagements...
- (4) Police de la Pêche et surveillance des milieux aquatiques
- (5) Développement du loisir Pêche : Ateliers Pêche Nature, animation, éducation, partenariat...
- (6) Information et communication auprès des pêcheurs et collectivités piscicoles
- (7) Information et communication auprès du grand public
- (8) Juridique : suivi des procès-verbaux, plaintes et constats d'atteintes au milieu
- (9) Gestion de la vente des cartes de pêche
- (10) Gestion des partenariats financiers : convention, programmation, ...

## EVOLUTION DU NOMBRE DE PECHEURS DE 2016 A 2022



Malgré une hausse en 2020, en 2022 on retrouve la tendance à la baisse observée de 2016 à 2021. L'ensemble des cartes est acheté sur internet.

## REPARTITION DES PECHEURS PAR TYPES DE CARTES

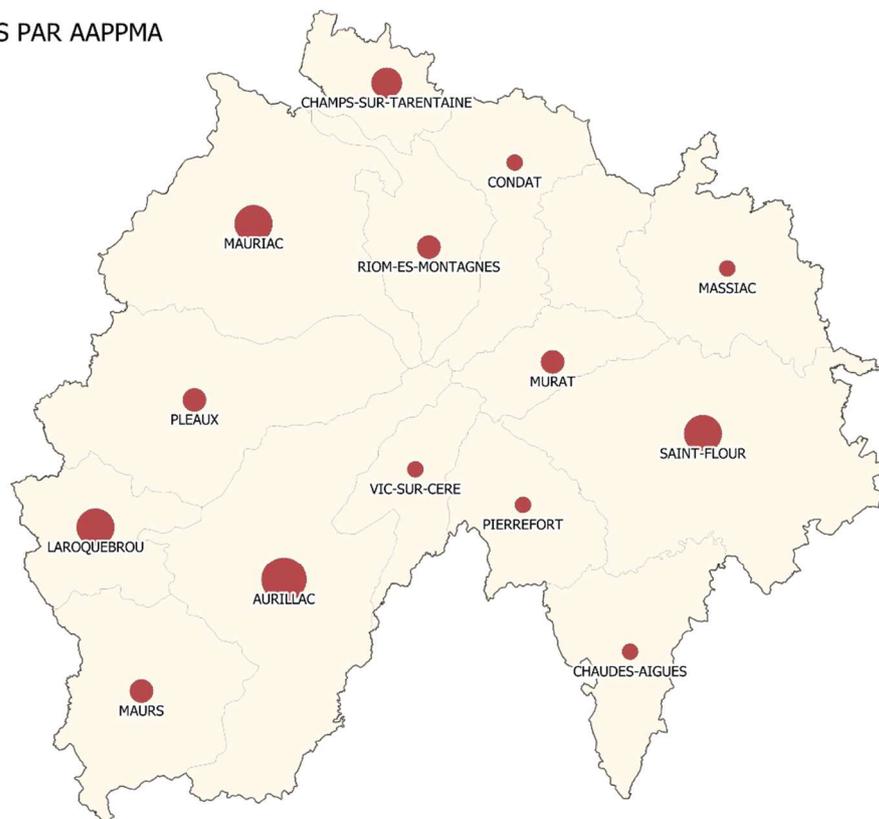


En 2022, on relève un total de 12 312 pêcheurs, toutes cartes confondues. Ce chiffre est en forte baisse, 6,9 %, par rapport à celui de l'année précédente. Les pêcheurs assidus et passionnés représentent plus de la moitié de l'effectif total des pêcheurs. Comparé à 2021, on note une baisse des ventes de cartes de pêche journalières (-7 %) et hebdomadaires (-13 %). Par contre on note une hausse annuelle de personnes mineures (+3,6 %).

# REPARTITION DES PECHEURS PAR AAPPMA

## NOMBRE DE PECHEURS PAR AAPPMA

- 185 - 259
- 259 - 383
- 383 - 626
- 626 - 895
- 895 - 2245
- 2245 - 3991



## RESSOURCES

### BILAN 2022

Actif		Passif	
Actif immobilisé	140 396 €	Capitaux propres	1 036 504
Actif circulant	1 196 023 €	Provisions pour risques et charges	76 306 €
		Dettes	223 610 €
<b>Total général</b>	<b>1 336 419 €</b>	<b>Total général</b>	<b>1 336 419 €</b>

### COMPTE DE RESULTAT 2022

Charges		Produits	
Charges d'exploitation	840 277 €	Produits d'exploitation	855 402 €
Charges financières	23 838 €	Produits financiers	8 712 €
Charges exceptionnelles	44 896 €	Produits exceptionnels	29 193 €
Déficit	15 704 €		
<b>Total général</b>	<b>909 011 €</b>	<b>Total général</b>	<b>893 307 €</b>

### PARTENAIRES FINANCIERS



La convention annuelle avec EDF est la déclinaison locale de la convention établit entre la FNPF et EDF. En 2022 financement des Ateliers Pêche Nature, étude de la connectivité du bassin de la Rhue et acquisition d'un véhicule.



La convention annuelle avec le Département a porté cette année encore sur deux points principaux : le fonctionnement et la création d'ateliers pêche nature et la détermination de l'indice poissons rivière pour le réseau de suivi des cours d'eau du département.



Dans le cadre de la convention 2019-2023 avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne financement de l'étude de la connectivité du bassin de la Rhue, et d'un programme d'actions de connaissance, de sensibilisation et de restauration vis-à-vis des espèces et des milieux aquatiques.



Une Convention de Partenariat et d'Objectifs triennale 2020-2022 avec le Conseil Régional permet le financement de différents projets menés chaque année par la Fédération : mise en œuvre du réseau de suivi des peuplement piscicoles, travaux de restauration des cours d'eau, fonctionnement des Ateliers Pêche Nature.



La SHEM est partenaire pour la promotion, le développement et la communication.



Le Crédit Agricole Centre France est partenaire pour la promotion, le développement et la communication.



La FNPF est co-financier d'une grande partie des actions portées ou aidées par la Fédération.

# ANIMATION – ÉDUCATION – COMMUNICATION – DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

## INFORMATION ET COMMUNICATION

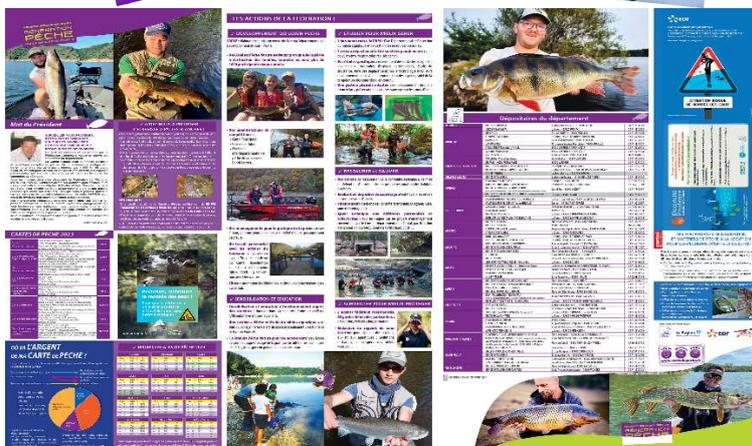
### EDITION DE LA REGLEMENTATION

En 2022, la réglementation et le guide de la pêche (14 000 exemplaires) ont fait l'objet d'une édition unique. La réglementation se trouve dans un format « carte » pratique.

Ce guide est ventilé par les AAPPMA :

- Chez tous les dépositaires de cartes de pêche du Cantal.
- Dans tous les Offices de tourisme du Cantal.

Il est téléchargeable sur le site internet de la Fédération de Pêche et distribué sur les salons tourisme de la région via l'ARPARA.



[https://www.cantal-peche.com/guide-peche-federation-15\\_fr.html](https://www.cantal-peche.com/guide-peche-federation-15_fr.html)



## Réseaux sociaux



La Fédération est très active sur Facebook avec de nombreuses publications tout au long de l'année.

7700 personnes suivent l'actualité de la page (+ 1000 en 1 an en moyenne tous les ans). Environ 1 million de personnes ont été touchées sur l'année.

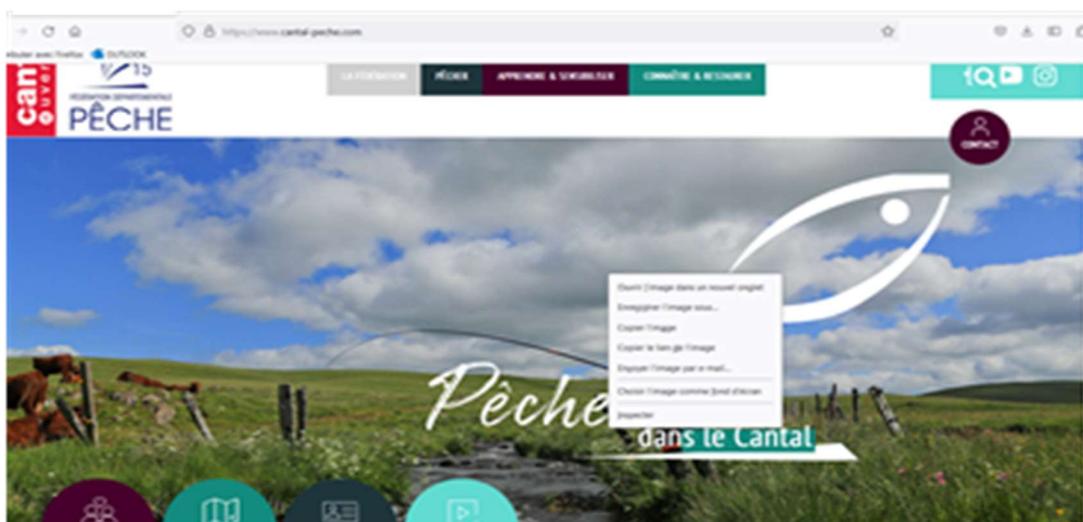
### Lieu

Villes Pays

France	7 260
Belgique	67
Italie	47
Macédoine	34
Algérie	26
Côte d'Ivoire	21
Allemagne	19
Canada	16
Espagne	16
Suisse	16

## Internet

Le nouveau site internet de la Fédération [www.cantal-peche.com](http://www.cantal-peche.com) en cours de réalisation.



## Films et vidéos

Fruit d'un partenariat **Fédération de Pêche du Cantal/Fédération de Pêche du Puy de Dôme/Moniteur Guide de Pêche**, la chaîne Youtube du magazine La Pêche et les Poissons a tourné le film JPCV pendant sur l'Artense, Pays de Gentiane et Cézallier :

- Pêche en rivières et lacs.
- Gastronomie et produits du terroir.

[https://www.google.com/search?q=jpcv+19&client=firefox-b-d&biw=1536&bih=711&tbm=vid&sxsrf=APwXEdftjYNHV1q5uG3E4gNxaIHdMd3\\_0A%3A1680784344713&ei=2LsuZlGvK6-rkdUPgrS8yAo&ved=0ahUKEwiR4b3OoZX-AhWvVaQEHQlaD6k4FBDh1QMIDA&uact=5&oq=jpcv+19&gs\\_lcp=Cg1nd3Mtd2l6LXZpZGVvEAMyBggAEBYQHjoECCMQJzoFCAAQgARQ7gZYORVgvCVoAHAAeACAAa0FiAGtD5lBCTAuNC4zLjUtMZgBAKABACABAQ&scient=gws-wiz-video#fpstate=ive&vld=cid:ab0ae59d,vid:9c0xyqthnU4](https://www.google.com/search?q=jpcv+19&client=firefox-b-d&biw=1536&bih=711&tbm=vid&sxsrf=APwXEdftjYNHV1q5uG3E4gNxaIHdMd3_0A%3A1680784344713&ei=2LsuZlGvK6-rkdUPgrS8yAo&ved=0ahUKEwiR4b3OoZX-AhWvVaQEHQlaD6k4FBDh1QMIDA&uact=5&oq=jpcv+19&gs_lcp=Cg1nd3Mtd2l6LXZpZGVvEAMyBggAEBYQHjoECCMQJzoFCAAQgARQ7gZYORVgvCVoAHAAeACAAa0FiAGtD5lBCTAuNC4zLjUtMZgBAKABACABAQ&scient=gws-wiz-video#fpstate=ive&vld=cid:ab0ae59d,vid:9c0xyqthnU4)



#JPCV 19 : Truites, brochets et salers sur les volcans d'Auvergne

Lapecheetlespoissons  
14,1 k abonnés

S'abonner

488

Partager

Enregistrer

24 k vues il y a 8 mois



Chasse & Pêche la pêche et les poissons  
la chaîne de vos passions

#JPCV 19 : Truites, brochets et salers sur les volcans d'Auvergne

Lapecheetlespoissons  
14,1 k abonnés

S'abonner

488

Partager

Enregistrer

24 k vues il y a 8 mois

## ANIMATIONS - EDUCATION

### MANIFESTATIONS

En 2022 et comme tous les ans, la Fédération de Pêche s'associe au Conseil Départemental du Cantal en participant au Cantal Tour Sport. Avec les AAPPMA, elle a été présente sur 4 lieux :

- Lac des Graves
- Rénac
- Lastiouilles
- Mallet



### Open float-tube sur le lac de Saint Etienne Cantalès

Après avoir organisé l'Open Float tube Volcan Cantal en 2021, la Fédération a souhaité soutenir l'Association cantalienne « Work Fishing » s'est occupé de l'organisation en 2022.



## Challenge carassiers de l'Amitié sur le lac d'Enchanet

Comme tous les ans, en 2022 la commune d'Arnac a organisé un concours de pêche « carassiers » sur le lac d'Enchanet. La Fédération de Pêche et l'AAPPMA de Pleaux sont partenaires de la Commune pour cette manifestation.



## Autres manifestations soutenues par la Fédération de Pêche

- Pierrefort : Fête Les Cailloux costaux – juillet.
- Polminhac : Fête d'été.
- Fête de la Pêche :
  - AAPPMA Maurs Châtaigneraie.
  - AAPPMA Pleaux.
- Accueil « Nouveaux arrivants » - septembre au Conseil Départemental.



## SENSIBILISATION

### Scolaires

Après la période COVID, la situation est revenue à la « normale » en 2022. Les interventions auprès des établissements scolaires ont repris :

- Collège P.Galéry de Massiac – Section « Pêche et étude des milieux aquatiques ».
- Collège de Vic-sur-Cère dans le cadre du programme CANTAL'ENS du Conseil Départemental.
- Ecoles de Granges et de Champs-sur-Tarentaine – action portée par l'AAPPMA de Champs-sur-Tarentaine.
- Collège de Riom-ès-Montagnes – action portée par l'AAPPMA de Riom-ès-Montagnes.
- Ecoles du Bassin Célé cantalien – action portée par l'AAPPMA de Maurs Châtaigneraie et le Syndicat Mixte Bassin Célé/Lot médian.
- Ecole primaire de Vézac.
- Centres de loisirs du Cap Blanc et ALC.
- Centre de Loisirs de Montbazens.
- Centre de Loisirs Arpajon sur Cère (projet ERASMUS).



## Grand public

Soutien de la Fédération de Pêche aux opérations de nettoyage des berges :

- Du **lac de Saint Etienne Cantalès** – portée par les AAPPMA du Bassin d'Aurillac, de Laroquebrou et de Maurs Châtaigneraie.
- De la **rivière La Jordanne** – portée par la CABA.



## DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE

### MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE

La Fédération et les AAPPMA ont continué à mettre en œuvre les actions définies dans le cadre du SDDLDP :

- Promotion.
- Développement.
- Communication.

### Parcours de pêche labellisés

La FNPF a mis en place la labellisation de 3 types de parcours de pêche : découverte, famille et passion.

L'année 2022 a permis de déposer les demandes de labellisation de 4 parcours de pêche et de travailler à l'aménagement de 5 parcours :

- Sur le Brezons – Parcours passion
- Sur l'Allanche– Parcours passion
- Sur le lac de Lanau– Parcours passion
- Sur le plan d'eau du Val Saint-Jean– **Parcours découverte**
- Sur la Jordanne - Parcours passion



Des travaux de nettoyage de berges ont été réalisés sur le Brezons pour faciliter l'accès aux pêcheurs :

- Evacuation de bois, de pierres entreposés depuis plusieurs années en bordure du lit, nettoyage de la zone.
- Coupe de branches.
- Réouverture d'un ancien chemin.

Des blocs récupérés ont été déposés dans le lit du cours d'eau pour créer quelques caches supplémentaires.

La création d'un ponton de pêche pour personne à mobilité réduite est à l'étude sur le plan d'eau du Val Saint-Jean.

L'ensemble des panneaux d'information devant être installés sur chaque site est en cours de création.



## ATELIERS PECHE NATURE

Les APN sont maintenant présents sur quasiment l'ensemble du département, tout en gardant les spécificités des trois types :

- APN adolescents.
- APN estivaux.
- APN adultes.

L'investissement pour mettre en place et faire fonctionner les APN a été assuré par : les AAPPMA, la Fédération, le Conseil Départemental du Cantal, EDF, la SHEM, le Crédit Agricole Centre France, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, la FNPF et le Syndicat mixte du Puy Mary.

En 2022 un chargé de développement a été recruté en CDD 6 mois afin d'appliquer la Charte de sécurité FNPF aux APN du Cantal.



## APN Adolescents



L'APN à destination des adolescents (tes) du territoire des AAPPMA vise à leur donner les bases de pratique de toutes les techniques de pêche (truite aux appâts naturels, mouche, pêche au coup et feeder, pêche des carnassiers et de la carpe).

Les jeunes pratiquants sont encadrés par des guides-moniteurs de pêche et des bénévoles des AAPPMA. En 2022, **12 APN** ont fonctionnés, avec **150 adolescents et adolescentes formés** (le nombre de participants par APN est limité pour des raisons d'encadrement, de sécurité et de qualité d'enseignement).



## APN Estivaux

L'APN à destination des familles et des touristes non-pêcheurs a pour objectifs, s'inscrivant pleinement dans la politique de développement touristique du département, de proposer une offre touristique supplémentaire et structurée dans les activités nature, faire découvrir les richesses naturelles du département à travers la pêche et enfin promouvoir la pêche comme loisir familial. En partenariat avec les Offices de Tourisme, le Syndicat mixte du Puy Mary (pour la promotion) et des moniteurs guides de pêche professionnels (pour l'animation), **51 après-midis « découverte et initiation pêche »** ont été proposées. **1086 personnes** y ont participé.



## APN Adultes – sur le territoire de l'AAPPMA Bassin d'Aurillac



**20 personnes** ont participé à l'APN adultes, il se déroule sous forme de cours « à la carte » sur les différentes techniques de pêche.

### Mise en œuvre de l'appel à « tourisme pêche de la Région AURA » - **Acquisition équipements et matériels pour développement et vulgarisation de l'activité pêche sur 5 sites phare du département du Cantal**

Les objectifs sont de :

- Promouvoir le loisir pêche sur des sites emblématiques du Département.
- Développer l'activité pêche 4 saisons.
- Diversifier les offres de loisirs sur ces sites emblématiques.
- Générer des retombées économiques 4 saisons.
- Favoriser et promouvoir une pratique de la pêche avec des équipements plus en phase à les notions de respect de l'environnement et de préservation de la biodiversité.
- Intégrer le loisir pêche comme activité de pleine nature à part entière.
- Amener les professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, campings, centre de vacances, ... ) à monter des produits « clés en main » : hébergement, restauration, équipements de navigation, matériel de pêche.



Projet financé par la Région AURA,  
EDF, Syndicat Mixte Grandval/Lanau,  
Fédération de Pêche du Cantal



## PARTENARIATS

### Convention avec les Offices de tourisme

Des conventions de développement du tourisme pêche lient la Fédération et tous les offices de tourisme du Département. Cela permet entre autres la promotion des APN et la vente de cartes de pêche.

### Adhésion à la marque Auvergne

La Fédération adhère à La marque Auvergne, association qui contribue à l'attractivité collective des 4 départements. Sont adhérents des collectivités, entreprises, associations, filières, particuliers...



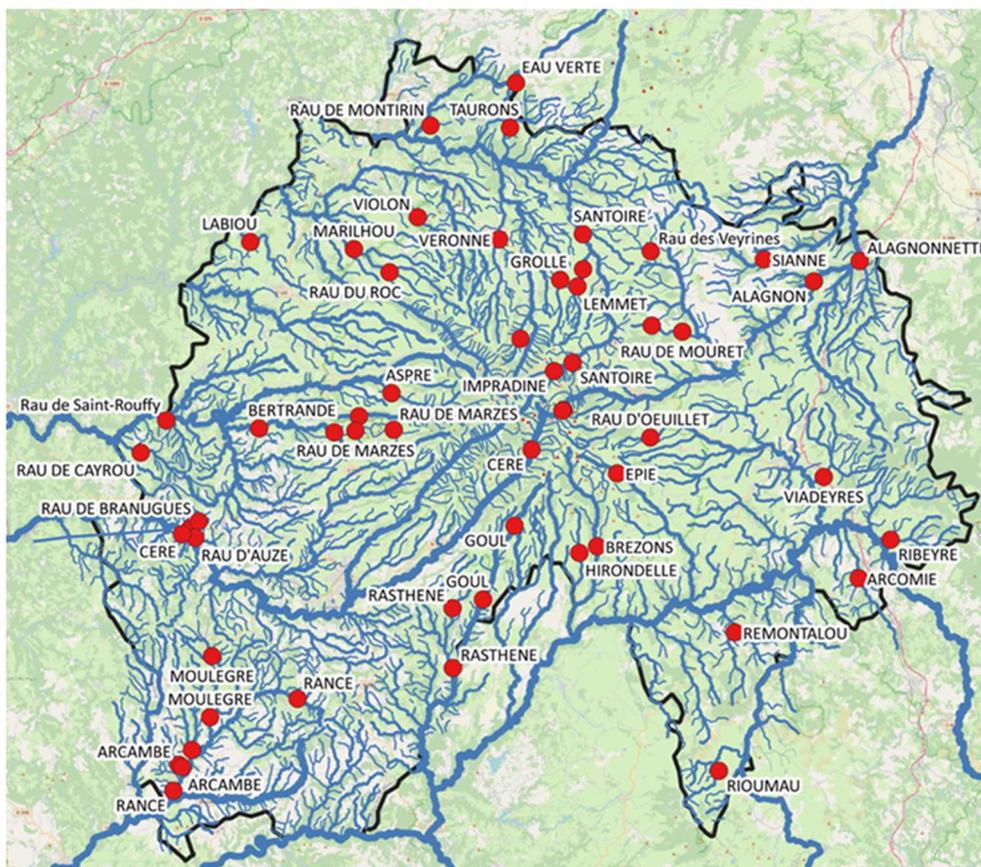
# CONNAISSANCE, RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

## CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES

### ETUDES ET SUIVIS DES PEUPELEMENTS PISCICOLES

En 2022 se sont **87 pêches électriques** qui ont été réalisées par la Fédération. Celles-ci ont pour objet le suivi de l'état des peuplements piscicoles, la réalisation d'études ou encore le sauvetage préalablement à des travaux par exemple. En effet, sur ce total **62 pêches revêtaient un objectif de connaissance** (réseau de suivi départemental) ou entraient dans le cadre de réalisation d'études particulières, et **25 étaient destinées à sauver le peuplement** présent sur des zones affectées par des travaux (réfection de pont, stabilisation de berges...).

Les inventaires sont réalisés de façon précise suivant un protocole permettant d'estimer les paramètres caractérisant un peuplement et les populations des différentes espèces (densité, biomasse, potentiel de reproduction, recrutement, structure de chaque population, Indice Poisson Rivière, niveau biotypologique).





La Fédération gère un réseau de suivi pérenne des peuplements piscicoles des cours d'eau du Cantal. 81 stations, réparties sur l'ensemble du département, représentatives de l'état des cours d'eau, sont suivies tous les 2 ou 3 ans afin d'observer les évolutions à long terme des peuplements piscicoles et donc de l'état des cours d'eau. Ces données, outre le fait qu'elles sont indispensables pour une bonne gestion et une connaissance réelle des milieux, sont également importantes pour caractériser l'état écologique des masses d'eau et orienter les politiques de gestion et d'intervention vers les secteurs en ayant le plus besoin. La mise en œuvre de ce réseau est financée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Départemental du Cantal ainsi que la Région AURA.

Le rapport 2022 du réseau départemental de suivi des peuplements piscicoles est visionnable sur le site de la Fédération [https://www.cantal-peche.com/suivi-peuplement-piscicole-federation-peche-cantal\\_fr.html](https://www.cantal-peche.com/suivi-peuplement-piscicole-federation-peche-cantal_fr.html)  
Ce document présente les résultats des stations du réseau pérenne départemental porté par la FDPPMA15.

RESEAU DEPARTEMENTAL  
DE SUIVI DES PEUPEMENTS  
PISCICOLES DU CANTAL



Fédération du Cantal pour  
la Pêche et la Protection des  
Milieux Aquatiques



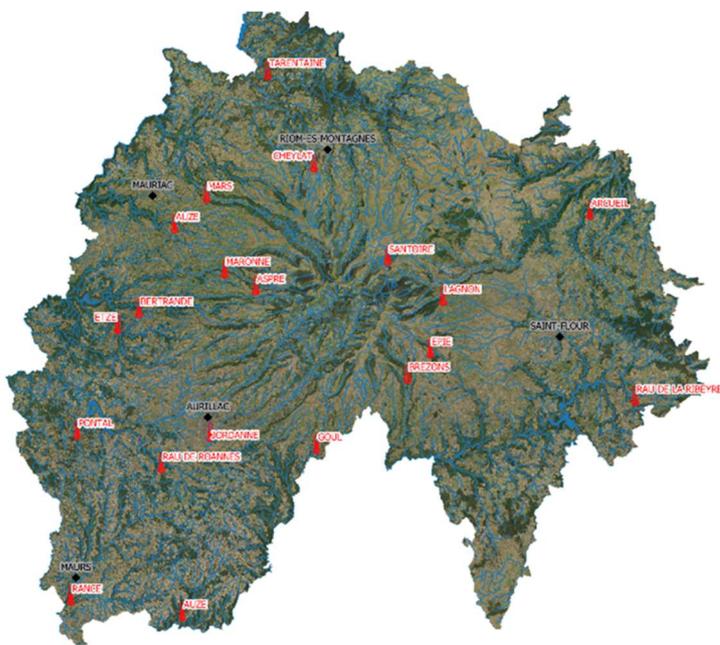




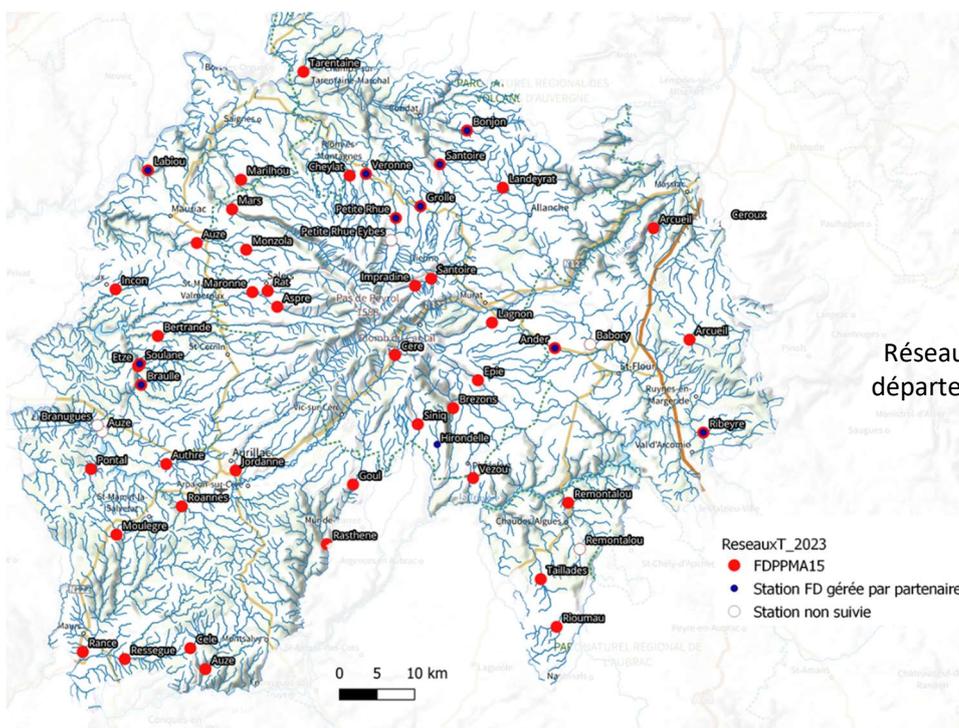
R  
E  
S  
U  
L  
T  
A  
T  
S  
  
2  
0  
2  
2

## SUIVI DE LA THERMIE DES COURS D'EAU

La température est un des éléments clé de compréhension de la répartition et de la survie des espèces piscicoles. En 2022 la Fédération a poursuivi la mise en place d'un **réseau pérenne de 20 stations**. Ces sites sont suivis en continu via l'utilisation d'enregistreurs thermiques programmés pour enregistrer la température une fois toutes les heures. Les sondes sont installées au printemps, un 2<sup>ème</sup> passage est également effectué à l'automne afin de contrôler l'état des sondes et de récupérer les données acquises.



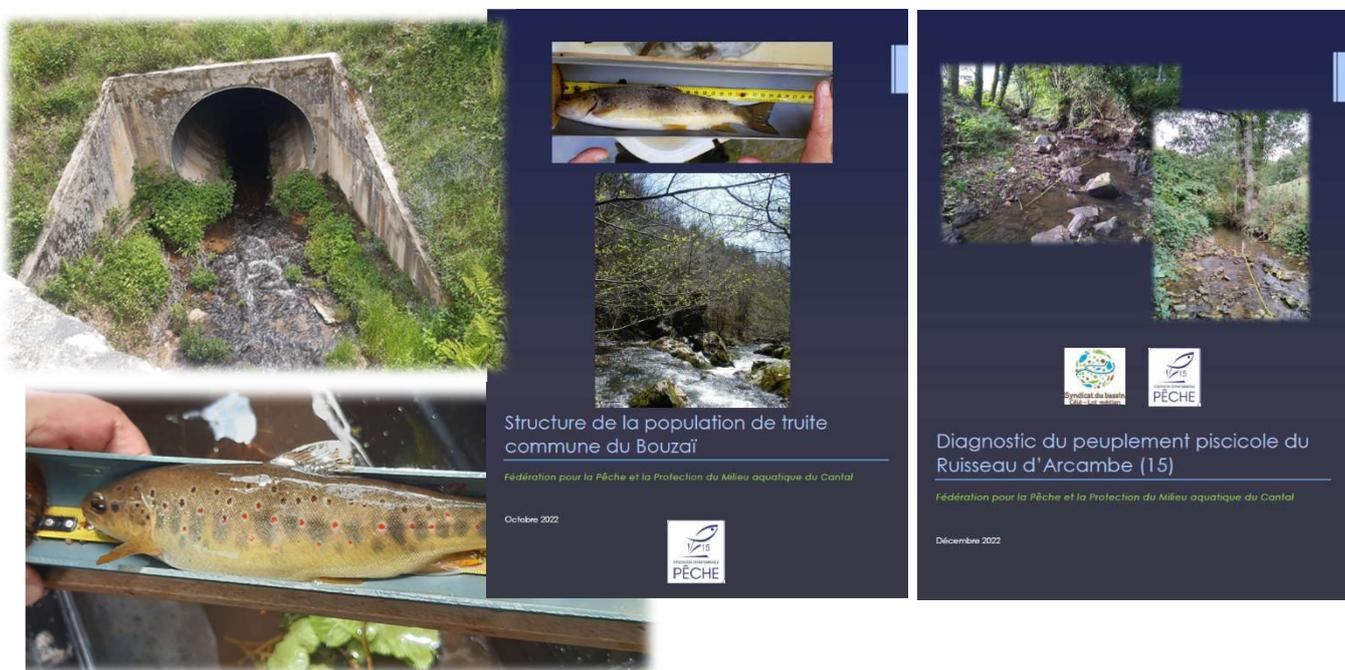
En parallèle, un important travail de concertation a été mené avec les partenaires mettant en œuvre également des suivis thermiques (Conseil Départemental, collectivités, OFB) afin de structurer un réseau départemental de suivi de la thermie des cours d'eau. Le Conseil d'Administration de la FDPPMA15 a souhaité dans ce cadre que la Fédération pilote cette démarche et devienne la structure référente à l'échelle départementale. Suite à des échanges et divers comités techniques, la Fédération a travaillé en 2022 à la structuration d'un réseau départemental, qui comptera 46 stations gérées par la Fédération à partir de 2023, ainsi qu'à une analyse départementale à l'échelle de 70 stations.



## ETUDES SPECIFIQUES

### Etudes ponctuelles

- **Diagnostic piscicole de la Tarentaine et de l'Eau Verte** pour le compte d'EDF en lien avec la gestion des ouvrages hydroélectriques. Opération mise en œuvre en partenariat avec la FDPPMA63 avec la réalisation de 4 inventaires piscicoles en amont et en aval de 2 ouvrages hydroélectriques dans le but d'évaluer l'incidence des modifications de leur gestion.
- **Diagnostic piscicole des cours d'eau du site ENS du lac du Pêcher** (ruisseau de Mouret) pour le compte du Conseil Départemental du Cantal.
- **Diagnostics piscicoles de 5 cours d'eau (Bouzaï, Lévandès, Doire, Marzes, Bertrand)** pour le compte du Conseil Départemental dans le but d'adapter les ouvrages de franchissement piscicole au niveau d'ouvrages d'art en fonction des espèces et gammes de tailles d'espèce à faire franchir.
- **Dimensionnement d'une étude de franchissabilité d'un ouvrage** réalisé par le CD15 sur le Mars à Vendes via la technologie RFID (étude envisagée en 2024).
- **Diagnostic du peuplement piscicole de l'Arcambe suite à la mise en œuvre de travaux de restauration hydromorphologique et de prévention des inondations** en 2019.



### Etudes dans le cadre du Contrat Vert et Bleu du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

En 2018 le PNR des Volcans d'Auvergne a lancé l'élaboration d'un Contrat Territorial Vert et Bleu. Trois grands enjeux ont été identifiés : « lacs, tourbières et cours d'eau de tête de bassin », « prairies naturelles, pelouses et landes, riches et diversifiées », « trame forestière » déclinés en objectifs à long terme puis objectifs opérationnels. La Fédération est porteuse de trois actions.

- **Inventaire des écrevisses par analyse de l'ADN environnemental**

Le but de cet inventaire est d'identifier les cours d'eau renfermant encore une population d'écrevisses à pattes blanches. Deux démarches sont mises en œuvre sur chaque site : prospection nocturne et analyse de l'ADN environnemental. Cette action se fait en collaboration avec la Fédération du Puy-de-Dôme. Elle va s'étendre jusqu'en 2024 car une centaine de sites devrait faire l'objet d'une prospection, dont 40 dans le Cantal. En 2022 ont été réalisés :

- **Prospections nocturnes sur 8 stations:**
  - Sur le bassin de l'Auze.
  - Sur le bassin de la Sumène.
  - Sur le bassin de la Rhue
  - Sur le bassin de la Jordanne.
  - Sur le bassin de la Maronne
- **Prélèvement d'ADN environnemental sur 6 sites.**



L'écrevisse à pattes blanches a ainsi pu être contactée sur 2 sites parmi les 8 prospectés !

- **Etude de la dynamique des populations de truite commune sur le bassin de la Rhue par géochimie des otolithes – étude ECTRO**

Le but de cette étude est de comprendre la dynamique des populations de truite communes à l'échelle du bassin de la Rhue. Il sera notamment question d'évaluer la connectivité des populations de truites de la Rhue avec ses affluents (de nombreux aménagements notamment hydroélectriques sont présents) en étudiant la contribution de chacun dans la dynamique de la population de truite de la Rhue, pour in fine orienter les politiques de gestion et d'intervention future sur les cours d'eau et les ouvrages.

La méthode utilisée, dite géochimie des otolithes, consiste à comparer la composition chimique (notamment à partir d'éléments radioactifs traces tels le Baryum ou le Strontium) des otolithes (petites pièces osseuses présentes dans l'oreille interne des poissons) avec celle de l'eau des différents tronçons de cours d'eau du bassin. Cette confrontation permettra de connaître l'histoire de vie des individus étudiés, et notamment leur position sur le bassin tout au long de leur vie, les otolithes enregistrant journalièrement les informations chimiques de leur milieu de vie !

L'étude s'étend de 2022 à début 2024, elle se déroule en 3 phases dont la 1<sup>ère</sup> a été mise en œuvre en 2022 :

- **1<sup>ère</sup> étape :** en préalable de toute utilisation des otolithes, il est nécessaire de vérifier que les différents environnements d'intérêts (cours principal, affluents) sont chimiquement différenciés vis-à-vis du Strontium, du Baryum et du Calcium notamment. Ceci peut être réalisé via des prélèvements et analyses d'eaux. Si la discrimination apparaît possible, alors l'étude passera au niveau de l'étape 2. Si tel n'était pas le cas, l'outil otolithe ne permettra alors pas de répondre à la demande et l'étude s'arrêtera à ce stade. Cette phase a donc été mise en œuvre en 2022. Les résultats permettent d'enclencher la phase 2 en 2023 !
- **2<sup>ème</sup> étape :** consistera à renseigner du potentiel discriminatoire de la chimie de l'otolithe selon une échelle spatiale (axe de la Rhue, affluents) et temporelle (stabilité temporelle de différences). Pour cela, il faudra caractériser la variabilité temporelle (annuelle ou pluri-annuelle) des signatures chimiques enregistrées par les otolithes de truites de chaque affluents (truites sédentaires de 2 ans ou plus). Il sera également nécessaire de pouvoir accéder à l'évolution temporelle (saisonnière) de la signature chimique de l'axe principal de la Rhue, via par l'analyse d'otolithes de poissons sédentaires (chabot par exemple, si autorisation de prélèvements) ou de coquilles de bivalves ou gastéropodes (*Ancylus fluviatilis*) le long de son axe (amont-aval).
- **3<sup>ème</sup> étape :** consistera à analyser l'évolution de la composition chimique des otolithes de truites prélevées dans l'axe principal de la Rhue afin d'évaluer la proportion d'individus résidents permanents de celle des individus nés dans les affluents de la Rhue.

Lors de la 1<sup>ère</sup> phase des prélèvements et filtration d'eau ont été réalisés en partenariat avec le CNRS de Pau sur 35 stations réparties sur l'ensemble du bassin :



Un rapport issu de cette phase 1 a été édité et peut être consultable à la Fédération ou sur demande.

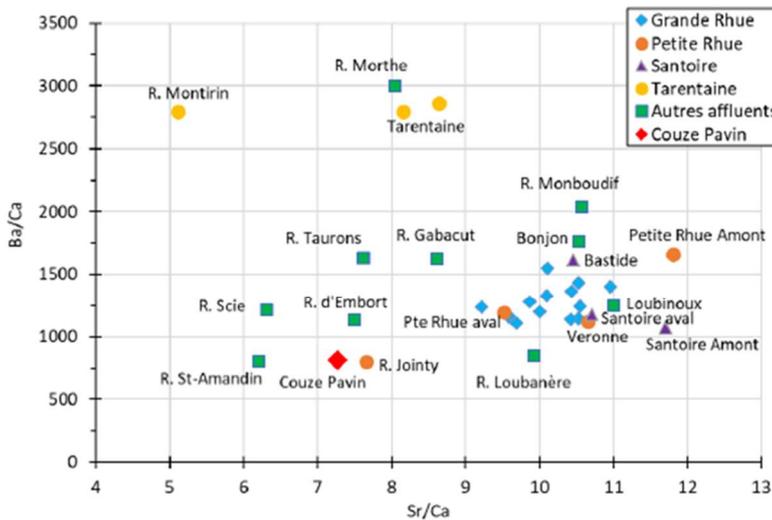
Projet de Collaboration Scientifique ECTRO



IPREM – Institut des Sciences Analytiques et de Physico-Chimie pour l'Environnement et les matériaux – UMR 5254 UPPA/CNRS – Université de Pau et des Pays de l'Adour  
 Laboratoire de Chimie Analytique Bio Inorganique et Environnement (LCABIE)  
 Héloparc - 2 avenue du Président Angot – 64053 PAU Cedex 9

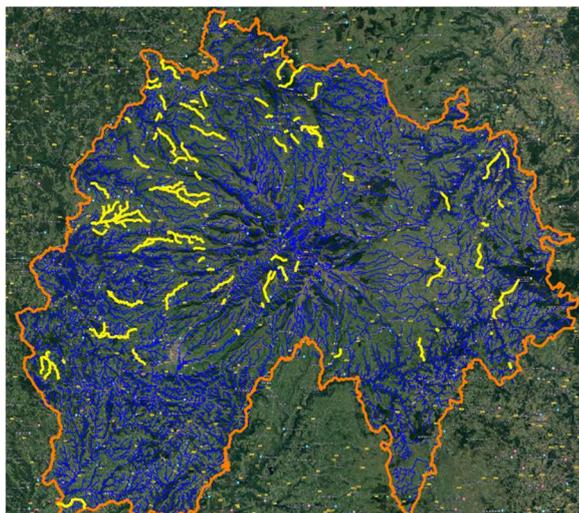
**Etude de la Connectivité des populations de *Truite fario* dans le bassin amont de la Rhue via la chimie de leurs Otolithes (ECTRO)**

**Rapport scientifique : phase 1 du projet ECTRO – composition chimiques des eaux de la Rhue et de ses affluents**



## OBSERVATION DES ETIAGES

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse intense et longue, la Fédération a réalisé un bilan afin d'évaluer l'impact sur les cours d'eau. Le document et la cartographie réalisés regroupent les observations des AAPPMA, des techniciens rivière / zones humides et de la Fédération. Il est intégré dans le bilan réalisé par l'Administration.



*Assecs répertoriés*

12 pêches de sauvetage ont été réalisées sur les bassins les plus impactés par les assecs, dont l'Auze et la Jordanne.



En 2022, la Fédération ne participe plus à l'observation des étiages sur le bassin de la Dordogne, le technicien de rivière du bassin de la Maronne ayant pris le relais.

## SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA TRUITE

Ce suivi consiste à relever sur une portion de cours d'eau différents paramètres permettant d'évaluer le déroulement de la reproduction de la truite fario (nombre de frayères et surfaces utilisées, surfaces potentiellement favorables à la reproduction). L'exploitation de ces relevés permet d'estimer et de suivre dans le temps le taux d'exploitation des zones favorables à la reproduction, mais également de connaître l'état du transit sédimentaire indispensable pour régénérer ces zones.

De plus, ces observations renseignent sur l'état et la dynamique des populations piscicoles. Ce type de suivi est mis en lien avec d'autres études réalisées par la Fédération (inventaires piscicoles, suivis thermiques...), soit dans un objectif de suivi de l'état des



populations, soit dans un souci d'évaluation de l'effet d'un aménagement ou au contraire de la présence d'un obstacle infranchissable par exemple.

En 2022, la Fédération a réalisé des « inventaires frayères » sur :

- Le bassin du Mars : Gueuse
- Le bassin de l'Alagnon : Alagnon, Chambeuil et Lagnon
- Le Brezons

## SUIVI DE LA REPRODUCTION DU SANDRE

Ce suivi se fait en observant les nids sur les plages des lacs. Cela permet d'avoir une veille sur les effectifs de sandres adultes, et estimer le succès de la reproduction de l'année en fonction des marnages des lacs hydroélectriques. Il est ainsi possible d'interagir avec EDF au moment du pic de reproduction pour limiter l'impact des abaissements de niveau d'eau pouvant assécher les nids abritant les œufs. Cette démarche semble porter ses fruits depuis plusieurs années.



En 2022, la Fédération a réalisé des observations sur :

- Le lac d'Enchanet.
- Le lac de Lastiouilles.
- Le lac de Saint-Etienne-Cantalés.

## RESTAURATIONS DES MILIEUX AQUATIQUES

### REALISEES EN 2022

#### **Aménagement d'une zone favorable à la reproduction des espèces piscicoles sur le lac de barrage de Lastiouilles**

Unique lac labellisé Pavillon Bleu du Cantal, le lac de Lastiouilles est un lieu important de l'économie touristique du Nord Cantal. Outre les activités de baignade et de tourisme vert, la pratique de la pêche constitue un vecteur d'attractivité touristique, qui pourrait se développer davantage avec l'augmentation des populations de carnassiers, et en particulier de brochets, dans la retenue. La mise en place de labels « parcours passion » et « parcours famille » ainsi que la labellisation d'hébergements sont à l'étude sous le pilotage de la Fédération de Pêche du Cantal.

Or, la forte sollicitation du lac de Lastiouilles pour la production hydroélectrique induit des marnages réguliers et importants induisant des problèmes de recrutement annuel pour la majorité des espèces présentes et en particulier les espèces phytophiles comme le brochet. L'objectif ici est donc de créer un ouvrage permettant de maintenir un niveau d'eau constant dans une anse de 5 hectares afin de permettre aux espèces de s'y reproduire et aux juvéniles de trouver des conditions favorables à leur croissance. In fine, l'objectif est de dynamiser les espèces piscicoles présentes et de réduire les empoisonnements aujourd'hui nécessaires pour maintenir une attractivité halieutique sur ce lac. Depuis 2021, la Fédération de Pêche du Cantal a donc initié ce projet en étroite collaboration avec EDF qui est l'exploitant du site et qui est aujourd'hui favorable à sa mise en œuvre et apporte un appui technique et financier au projet.

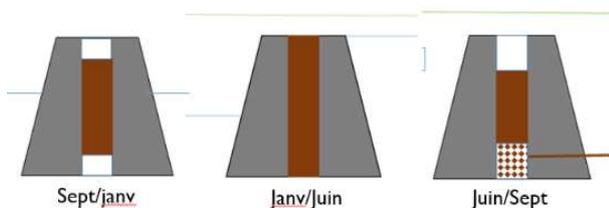
Ce type d'aménagement nécessite la mise en œuvre d'une étude préalable pour définir les caractéristiques de l'ouvrage (dimensionnement, côtes de fonctionnement, transit du poisson, accès, zones de plantations d'hélophytes et hydrophytes...). Cette étude a été mise en œuvre en 2021 par le bureau d'étude BIOTEC.

Des sondages géotechniques complémentaires, nécessaire pour finaliser la conception de l'ouvrage projeté devaient être réalisés à l'automne 2022. Toutefois les variations de niveau d'eau de la retenue n'ont pas permis de les mettre en œuvre jusque-là. Un Maître d'œuvre (EGIS Eau) a toutefois été recruté afin de réaliser la suite de l'étude et la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Le projet est en cours de révision afin d'optimiser son fonctionnement tout en le rationalisant afin de rester dans une enveloppe budgétaire soutenable. Pour l'heure plusieurs partenaires financiers potentiels ont été identifiés : Agence de l'Eau Adour Garonne, Région, Fondation du Patrimoine notamment.



- 1 digue de 48 ml et 3,5 m de hauteur environ
- 1 vanne verticale
- 3 phases de gestion :
  - Septembre à janvier : ouverture vanne
  - Janvier à Juin : fermeture vanne dès dépassement de la côte 850
  - Juin à Septembre : abaissement de la vanne supérieure à 849 m, fermeture de la vanne de fond si la côte passe en dessous de 849 m (maintien de la côte 849 en amont)



- **Plusieurs objectifs :**
  - Permettre le développement de végétation aquatique (hydrophytes, hélophytes)
  - Permettre la mise en eau de cette végétation au moment de la reproduction du brochet
  - Permettre la croissance des juvéniles de toutes les espèces dans de bonnes conditions
  - Permettre aux individus de se déplacer vers l'aval et inversement

## Projet d'acquisition d'une parcelle en vue d'une restauration des milieux aquatiques

La Fédération travaille depuis 2021 aux côtés du Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ainsi que de la Fondation des Pêcheurs (Fondation ayant pour vocation d'acquérir des parcelles d'intérêt afin de permettre leur sauvegarde et la pratique de la pêche) sur un projet d'acquisition d'une parcelle de plusieurs dizaines d'hectares au cœur des Monts du Cantal. La maîtrise foncière de cette parcelle permettrait une restauration importante des zones humides et des cours d'eau concernés. Des propositions financières ont été émises par la Fondation au vendeur. Pour l'heure aucun accord n'a été trouvé entre les deux partis, le vendeur demandant une somme largement au-dessus des prix du marché.

## FINANCEES EN 2022

### Restauration du fonctionnement écologique du Cézerat, de l'Allanche et du Foufouilloux

Les travaux de restauration de la fonctionnalité écologique du Cézerat, de l'Allanche et du Foufouilloux font partie du programme de restauration du contrat territorial vert et bleu Alagnon 2017-2022.

L'enjeu principal de ces travaux est de limiter la dégradation du cours d'eau en freinant les phénomènes d'érosion aggravés par le piétinement des troupeaux et la présence d'embâcles.

Les travaux ont pour objectifs de :

- Restaurer une ripisylve fonctionnelle en améliorant son état sanitaire pour augmenter sa vigueur,
- Favoriser le retour d'une ripisylve fonctionnelle par des actions de mise en défens,
- Réduire et limiter les impacts sur la qualité de l'eau et les habitats, dus au piétinement des berges et au libre accès des troupeaux au cours d'eau,

- Améliorer l'état des berges.

Ces travaux sont sous maîtrise d'ouvrage du SIGAL. Ils comprennent des actions de :

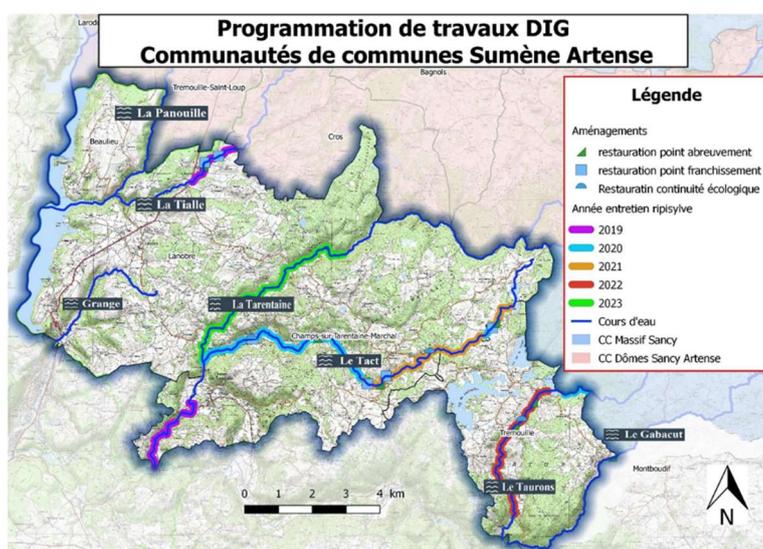
- Restauration classique sur 1,8 km de berges.
- Mise en défens des berges : 4 km de clôture, 4 descentes aménagées, 8 gués et 4 passerelles.
- Abreuvement hors cours d'eau : 5 points.

Les travaux débutés en 2022 ont été finalisés en 2023. Leur coût total est de 89 664 €. Le projet est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes, le Conseil départemental du Cantal et le SIGAL. La participation financière des collectivités piscicoles est de 5 %, soit 4 483 €.



## Contrat territorial Sources Dordogne Sancy Artense – Etude préalable à la restauration du ruisseau de Montirin

La Communauté de Communes Sumène Artense met en œuvre un Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du territoire. La FD et l'AAPPMA de Champs sur Tarentaine apportent une aide financière à la réalisation des actions de restauration des cours d'eau depuis 2019. En 2022, une opportunité d'initier une étude préalable à la restauration du ruisseau de Montirin à Champs-sur-Tarentaine a été saisie avec pour objectif d'envisager des travaux de restauration hydromorphologique (reméandrage...), de restauration des zones humides, et de limitation des inondations chez des riverains. La Fédération accompagne techniquement et financièrement cette action (1477 euros en 2022).



## 2<sup>ème</sup> étude préalable à la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau du bassin versant du Célé dans le cadre du Contrat de Rivière Célé

Le Syndicat Mixte du Célé Lot Médian, a porté de 2015 à 2019 une première opération groupée de rétablissement de la continuité écologique sur 28 ouvrages sur le Célé, la Rance et le Veyre en partie cantalienne. Cette opération a abouti à la réalisation de travaux d'effacement ou d'équipements. Cette opération répondait aux obligations réglementaires (liste 2 L214-17 du Code de l'Environnement) ainsi qu'aux objectifs du SAGE Célé.

Le Syndicat poursuit les efforts pour traiter d'autres obstacles. Ce dernier a décidé de lancer en 2020 une seconde phase ciblant 14 ouvrages cantaliens sur le Veyre, La Rance, le Moulègre, le Leynhaguet et l'Anès.

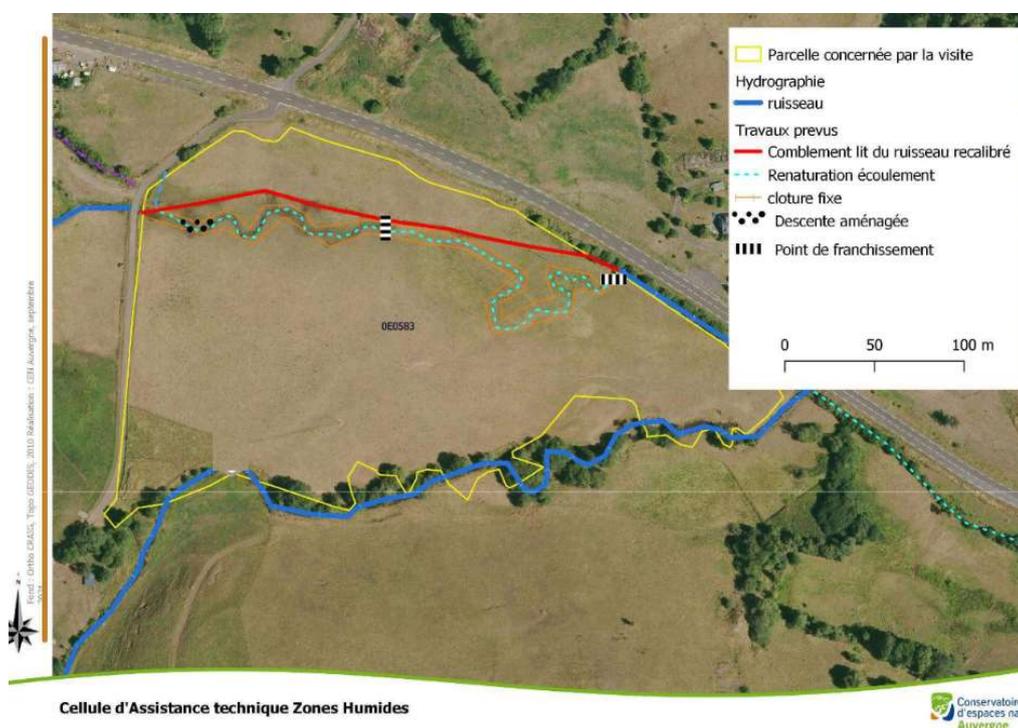
Cette étude a pour objectif de faire un état des lieux de chaque ouvrage et de définir des scénarios d'aménagement.



La Fédération apporte une aide technique et financière à la réalisation de cette étude, 5400 euros sont ainsi alloués avec une aide de 50% de la FNPF (coût global de 180000 euros).

## Restauration hydromorphologique du ruisseau du pont de Roche (affluent du Lemmet – Saint-Saturnin) par le service GEMAPI de l’Entente Rhue

En septembre 2020, via l’entente du bassin de la Rhue, Hautes Terres Communauté a été sélectionnée pour l’appel à projets « Restauration des zones humides », lancée par l’Agence de l’Eau Adour Garonne. Le site de Saint-Saturnin a été retenu pour des travaux de reméandrage et reconnexion de zones humides pour le second semestre 2022. Cette opération est une réelle opportunité de restauration pour la dynamique des espèces locales et notamment de la truite commune, qui pourra y retrouver un site favorable à recoloniser. De plus ce projet peut devenir une réelle « vitrine » de part sa proximité avec un axe de déplacement fréquenté (abords de la RD3). La Fédération participe techniquement et financièrement à cette action (1023 euros d’aide).



## GESTION DES LACS DE 2<sup>nd</sup>e CATEGORIE

### EMPOISSONNEMENTS

	BROCHET	SANDRES	GARDONS	PERCHES	BLACK-BASS	CARPES
ST-ETIENNE-CANTALES - NEPES	220 kg					
ENCHANET - GOUR NOIR						750 kg
GRANDVAL - LANAU	500 kg					
LACS DE L'ARTENSE	100 kg	100 kg	200 kg		50 kg	
<b>TOTAL</b>	<b>820 kg</b>	<b>100 kg</b>	<b>200 kg</b>		<b>50 kg</b>	<b>750 kg</b>

En 2022, 21 204 € ont été mobilisés par les collectivités piscicoles pour l'empoissonnement des retenues.



### GESTION DES MARNAGES

La gestion des variations de niveau des lacs est un éléments essentiel et central de la gestion des espèces piscicoles.

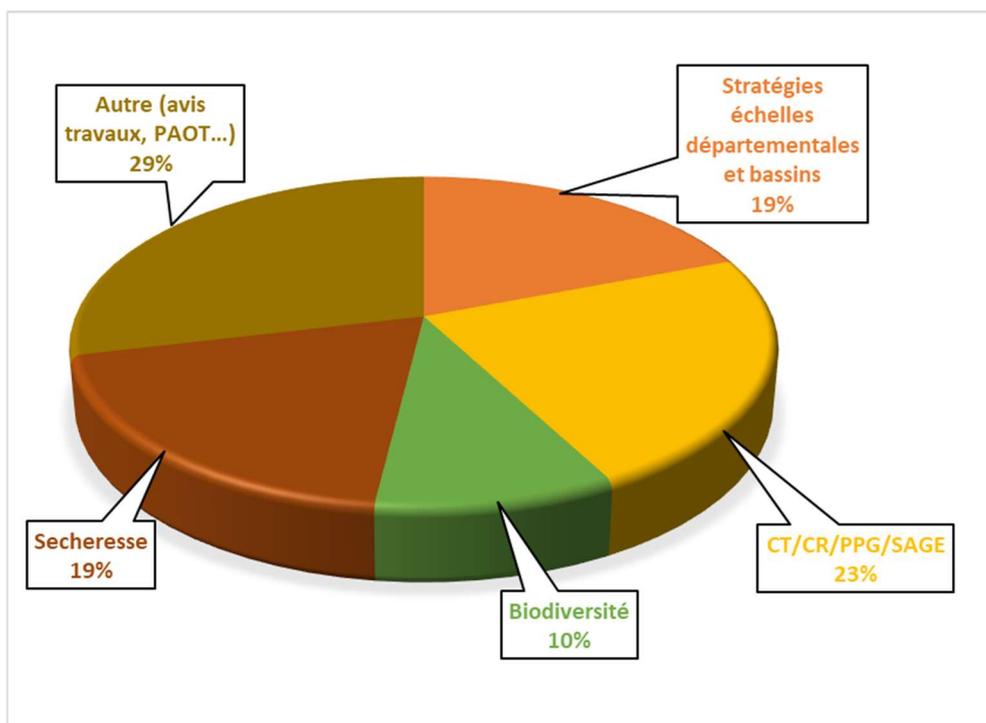
Des niveaux d'eau stables et hauts à certaines périodes de l'année sont souvent la clé de la réussite de la reproduction de la plupart des espèces piscicoles peuplant les lacs cantaliens. Ces réussites conditionnent les plans d'empoissonnements des années postérieures.

La Fédération entretient ainsi un partenariat étroit avec EDF afin d'optimiser au mieux la gestion de ces variations de niveaux à certains moments de l'année. Ces dernières années ont été globalement marquées par des reproductions intéressantes pour l'ensemble des espèces (hormis pour la plupart des lacs le brochet) grâce à ce travail.



## AVIS TECHNIQUES

La Fédération de Pêche est sollicitée par de nombreux partenaires extérieurs pour des avis dans le cadre d'outils de planification, de travaux impactant les cours d'eau ou de mesures réglementaires. Ces temps d'échange, obligatoires pour pouvoir planifier et coordonner des actions pertinentes sur l'ensemble d'un territoire, représentent une partie non négligeable du temps de travail du personnel technique.



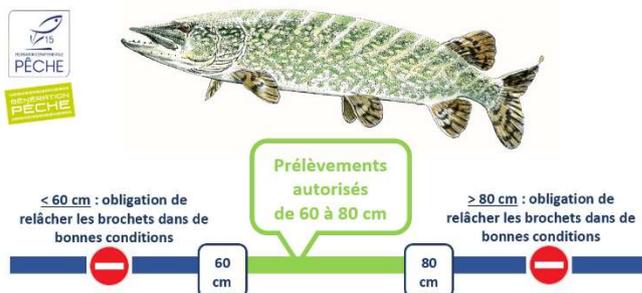
Ainsi en 2022 la Fédération a apporté des avis sur l'accord cadre interdépartemental « sécheresse » du bassin du Lot, le guide du riverain du Conseil départemental, la demande d'autorisation des forages AEP sur la commune d'Anglards-de-Salers, la création de retenues de stockage d'eau, le PAOT ....

# REGLEMENTATION ET ATTEINTES AUX MILIEUX

## REGLEMENTATION

Chaque année au mois d'octobre les services de la Fédération rencontrent les services de l'Etat (DDT, OFB) afin d'échanger sur les évolutions de la réglementation pêche souhaitées par le Conseil d'Administration de la Fédération. Des évolutions réglementaires ont vu le jour en 2022, avec notamment :

- **Fenêtre de capture pour le brochet** (règlement intérieur) de 60/80 cm pour :
  - o Tact.
  - o Lanau.
  - o Enchanet/Gour Noir.
  - o St-Etienne-Cantalès/Nèpes.
- **Modification de certains parcours de pêche en cours d'eau**
  - o Création parcours no-kill toutes pêches sur l'Etze en 2<sup>ème</sup> catégorie.
  - o Modification de la limite amont du parcours no-kill truites toutes pêches de la Sumène (prise en compte également du Marilhou de la confluence avec la Sumène à la chaussée située en amont de la RD).
- **Modifications de certaines réserves de pêche**
  - o Reconduction pour 5 ans de la réserve de pêche de la Cère à Laroquebrou.
  - o Reconduction pour 5 ans de la réserve de pêche sur le ruisseau de Montirin à Champs-sur-Tarentaine.



La réglementation est disponible sur [https://www.cantal-peche.com/mesures-generales-federation-peche\\_fr.html](https://www.cantal-peche.com/mesures-generales-federation-peche_fr.html).

## POLICE DE LA PECHE

Les opérations de contrôle et de surveillance ont été réalisées. En général elles se font à deux sur la deuxième catégorie, de nombreuses journées de contrôle concernent le respect des réserves temporaires et les périodes de fermeture des espèces brochets et sandres.



Peu de procès-verbaux ont été dressés en 2022 par contre des avertissements sont faits pour des petites infractions, privilégiant la prise de carte de pêche à la verbalisation dans une volonté de prévention plus que de répression.

Pas de formation garde-pêche particulier en 2022, cependant celle-ci est prévue en début d'année 2023. En effet certains G.P.P. sollicitent régulièrement les agents de développement de la Fédération pour des renseignements sur la réglementation voire des aides pour la rédaction de procédures. En 2022 le nombre de gardes-pêche particuliers est

de 24 dans le Cantal, quelques nouveaux gardes particuliers ont reçu la formation initiale. Certaines tournées de contrôle se font conjointement entre le Fédération et les gardes particuliers des AAPPMA.

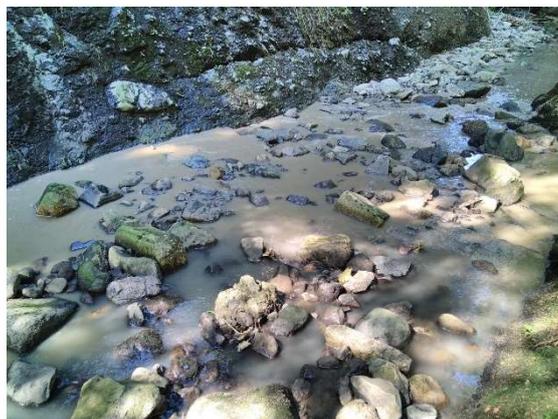
## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### PROCEDURES JURIDIQUES

Sur l'année 2022, dix-neuf dossiers concernant des atteintes aux milieux aquatiques ont fait l'objet d'un suivi par la Fédération : plainte, suivi auprès du procureur, assignation au tribunal...

Au cours de l'année, trois affaires ont été jugées en faveur de la Fédération : un pour exécution de travaux et deux pour pollution. Le préjudice écologique a été reconnu dans les 3 cas.

Deux plaintes ont été déposées par la Fédération, aux côtés de l'AAPPMA locale, suite à pollution. La Fédération a aussi réalisé un bilan des populations piscicoles dans deux cas de pollution.



### CONSTATS D'ATTEINTES AUX MILIEUX

La Fédération a un rôle d'alerte de l'Administration en cas d'atteinte des milieux aquatiques. En 2022 ont été notamment réalisés des constats ou des signalements sur le ruisseau de Pradiers, le Lemmet, la Petite Rhue d'Eybes, l'Alagnon, le Labiou, le Monzola, le ruisseau de la Mine (ayant amené la réalisation d'analyses de l'eau spécifiques). Ces constats concernent des rejets d'effluents agricoles, de station d'épuration, d'hydrocarbures, des travaux sans autorisation...



### REGULATION DU GRAND CORMORAN

Un arrêté préfectoral autorise la Fédération à procéder à des tirs de régulation du Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) sur certains cours d'eau et plans d'eau du département. Ces opérations sont encadrées par les chargés de développement de la Fédération et sont supervisées par de l'OFB. Le quota de tir en 2022 était, comme l'année précédente, de 100 cormorans. Ce quota a été atteint et déclaré auprès des services de l'OFB et de la DDT. Plusieurs opérations ont été réalisées sur le département, sur différents sites : l'Alagnon, la Rhue, la Santoire, le lac du Majonenc, les lacs du plateau de l'Artense, le lac de Saint-Etienne-Cantalès, la Cère, le lac de Lanau.

### ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Lors d'une fête de la Pêche organisée par l'AAPPMA du bassin d'Aurillac pour les 120 ans de l'association, des poissons inconnus ont été capturés dans le plan d'eau de Lescudillers à Aurillac. Suite à ce signalement la Fédération a mené

des investigations et a découvert que l'espèce en question n'était autre que le goujon asiatique, *Pseudorasbora parva*. Cette espèce, originaire de Chine, a le statut d'Espèce Exotique Envahissante. Il peut en effet être porteur sain d'un parasite unicellulaire, *Sphaerothecum destruens*, capable d'infester de nombreuses espèces de salmonidés et de cyprinidés.

Les services de l'Etat, la Ville d'Aurillac et la CABA gestionnaires du site ont ainsi été alerté. La détention, le transport et le déversement d'une espèce exotique envahissante étant répressible, et l'incidence sur les milieux naturels en aval (Jordanne, Cère, lac de Saint-Etienne-Cantalès) potentiellement important, il a été décidé de réaliser une vidange totale du plan d'eau afin d'éradiquer l'espèce.

La vidange a été réalisée par les services de la Ville d'Aurillac fin novembre 2022. En parallèle, la Fédération avec l'aide notamment de la CABA a réalisé 3 pêches électriques afin de capturer le maximum d'individus avant assèchement total. Plus de 700 kg de poissons ont ainsi été capturés (carassins dorés, carpes koï, tanches, gardons, amours argentés, pseudorasboras).



Le plan d'eau a ensuite été laissé en assec plusieurs semaines et chaulé plusieurs fois afin de détruire les pseudorasboras pouvant être encore présents. Cette espèce étant de très petite taille (les alevins mesurent 2 à 3 cm) il était impossible de tous les capturer.

L'opération a semble-t-il été un succès. La réactivité de l'ensemble des structures (DDT, OFB, Ville, CABA, FD, AAPPMA) a permis d'intervenir rapidement avant les précipitations hivernales.